

**MONTANTS DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE
PROPOSEES PAR LE COS DU PAYS DE MARTIGUES
AU 1ER JANVIER 2022**

Désignation de la prestation	Montant	Versement
PRIMES DIVERSES		
Mariage	115,00 €	prestation
Naissance	115,00 €	prestation
Déménagement	115,00 €	prestation
Participation aux BAFA	10,00 €	par jour
Allocation vacances en famille	2,50 €	par jour
Rentrée scolaire - primaire	45,00 €	prestation
Rentrée scolaire - secondaire 1 (collège)	65,00 €	prestation
Rentrée scolaire - secondaire 2 (lycée)	100,00 €	prestation
Rentrée scolaire - supérieur	200,00 €	prestation
Noël des enfants âgés de 13 et 14 ans	50,00 €	prestation
Aide aux parents séjournant en maison de repos avec enfant	23,95 €	par jour
ALLOCATIONS DECES		
Participation aux frais d'obsèques	763,00 €	prestation
Capital décès complémentaire :		
. 100 % du traitement annuel brut	14 845,33 €	prestation
. 3 % de majoration pour enfant à charge	445,36 €	prestation
Rente-éducation : 0 à 15 ans	768,69 €	prestation
Rente-éducation : 16 à 18 ans	1 153,03 €	prestation
Rente-éducation : 19 à 25 ans	1 537,37 €	prestation
PARTICIPATION AUX SEJOURS D'ENFANTS		
Centres de vacances avec hébergement de - 13 ans	7,69 €	par jour
Centres de vacances avec hébergement de 13 à 18 ans	11,63 €	par jour
Centres de loisirs sans hébergement - journée	5,55 €	par jour
Centres de loisirs sans hébergement - 1/2 journée	2,80 €	par jour
Centres Familiaux de vacances agréés ou Gites de France - Pension complète	8,09 €	par jour
Centres Familiaux de vacances agréés ou Gites de France - autres formules	7,69 €	par jour
Séjours linguistiques de - de 13 ans	7,69 €	par jour
Séjours linguistiques de 13 ans à 18 ans	11,64 €	par jour
Séjours dans le cadre du système éducatif : 21 jours ou +	79,69 €	forfait
Séjours dans le cadre du système éducatif : 5 à 21 jours	3,79 €	par jour
ALLOCATIONS ENFANTS HANDICAPES		
Allocation aux parents d'enfants de - de 20 ans	167,54 €	par mois
Séjours en centres de vacances spécialisés	21,94 €	par jour
Allocation aux enfants poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans	30 % base mensuelle de calcul des prestations familiales	mensuel